



SPORT & HANDICAP



BIEN-ÊTRE - ENTRAIDE - SANTÉ - PRÉVENTION
AUTONOMIE - CONFIANCE EN SOI

Une pratique sportive partagée



Le label **"Valides-Handicapés"** est une marque de **qualité** concernant l'accueil des personnes en situation de handicap moteur, sensoriel, mental et psychique désirant pratiquer régulièrement une activité physique et sportive, de compétition ou de loisir. Ce label identifie l'**accessibilité** des lieux de pratiques sportives (équipements adaptés, projet d'accueil de l'association), la **qualité de l'encadrement** (adapté et qualifié) pour les personnes ayant besoin d'adaptation pour les principales déficiences (motrice, visuelle, auditive, psychique et mentale).

Actif depuis **2008**, le label régional "Valides-Handicapés" résulte d'un partenariat en Dordogne entre l'État, le CDOS, les comités départementaux Handisport et Sport Adapté. Il s'inscrit dans une **complémentarité de l'offre sportive** proposée par ces fédérations **en direction de leurs licenciés**.



Le label : Pour qui et pourquoi ?



PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP :

Favoriser la pratique sportive dans les clubs
Encourager l'engagement dans la vie associative
Repérer des lieux de pratique accessibles et de proximités.

ASSOCIATIONS SPORTIVES :

Accompagner les associations par un soutien technique
Mise en réseau des clubs para-accueillants
Référencement sur un site internet dédié.

ÉTABLISSEMENTS SPECIALISÉS :

Identifier des clubs para-accueillants
Gage de qualité dans la pratique et dans l'accueil
Proposer à leurs usagers des activités sportives locales.



Le label : Comment ça marche ?



DÉMARCHE VOLONTAIRE, SIMPLE, GRATUITE

L'association sportive s'adresse au CDOS pour solliciter une **visite "diagnostic"** réalisée par une commission technique départementale, **chargée d'échanger sur l'accessibilité de la pratique au sein du club.**

COMMISSION DÉPARTEMENTALE

Elle se compose des services de l'État, du CDOS, du Comité Départemental du Sport Adapté, du Comité Départemental Handisport, de la Direction des Sports du Conseil Départemental, de la Maison Départementale des Personnes Handicapées. Elle instruit, examine les candidatures, rend visite aux clubs sur leur site de pratique et soumet leur projet au groupe technique régional "Sport et Handicap" qui attribue le label "Valides - Handicapés" à l'association pour une durée de 4 ans.

CRITÈRES DE LABÉLISATION :



ACCUEIL : état d'esprit, ouverture, tolérance



ACCESSIBILITÉ : sites et pratiques



ENCADREMENT : adapté et qualifié



Les structures



COMITÉ DÉPARTEMENTAL HANDISPORT

Le Comité Départemental Handisport de la Dordogne a pour objectif de développer, promouvoir et organiser les sports pour les personnes en situation de handicap moteur et/ou sensoriel par :

- **La création de sections Handisport** au sein de clubs sportifs valides, de centres et foyers de vie accueillant du public en situation de handicap.
- **Diverses actions de sensibilisation** auprès des publics valides et handicapés.
- **La mise en place de projets sportifs événementiels.**



COMITÉ DÉPARTEMENTAL SPORT ADAPTÉ

Le Comité Départemental Sport Adapté permet :

D'offrir à toute **personne handicapée mentale, psychique ou présentant des troubles de l'adaptation**, quels que soient ses désirs, ses capacités et ses besoins, la **possibilité de vivre la passion du sport** de son choix dans un **environnement voué à son plaisir**, sa **performance**, sa **sécurité** et à **l'exercice de sa citoyenneté**.

CONTACTS




SDJES :

 julie.pourteyron@ac-bordeaux.fr  05.53.03.65.00  06.24.57.63.64




CDOS 24 :

 dordogne@franceolympique.com  05.53.02.07.50  cdos24.fr

Comité Départemental Handisport :

 cd24@handisport.org  06 71 39 55 05  cdhd24.wordpress.com

Comité Départemental Sport Adapté :

 clement.liabot@sportadapte.fr  06.46.90.00.53  cdsa24.fr



www.sport-handicap-n-aquitaine.org